G

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 17 SEP. 1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 2008006 /Dossier 701

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : INITIATION A L'INFORMATIQUE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 750101U21C1

Etablissement : INSTITUT COMMERCIAL MARCEL TRICOT

RUE ROBERT WILLAME,25
1160 AUDERGHEM

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

7/01

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION.

1. La présente proposition émane du réseau [1]

- ☐ Communauté française
- ☒ Provincial et communal
- ☐ Libre - confessionnel
- ☐ Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : [2]

dénomination :
adresse complète :

n° de matricule :
n° de téléphone :

INSTITUT MARCEL TRICOT
Matr. 2.008.006
Rue R. Willame, 25
1160 BRUXELLES
Tél. 673.09.25

2. Intitulé de l'unité de formation :

code : 750104 U21C1 [3]

INITIATION A L'INFORMATIQUE

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 ...pages [2]

4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 ...pages [2]

5. Classement de l'unité de formation :

- ☒ [1] enseignement secondaire degré — transition [1] / ~~inférieur~~ [1] — ~~qualification~~ [1] / supérieur [1]
- ☐ [1] enseignement supérieur de type court catégorie .....
- ☐ [1] enseignement supérieur de type long catégorie .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes et le regroupement.
repris en annexe n°3 de 1 ... pages [2]

7. Programme de(des) cours — repris en annexe n°4 de 1 .. pages [2]

8. Fixation des capacités terminales — repris en annexe n°5 de 1 .. pages [2]

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — repris en annexe n°6 de 1 .. pages [2]

---

[1] Biffer les mentions inutiles
[2] A compléter
[3] Réservé à l'administration

10. Horaire de l' unité de formation :

10.1 Dénomination des cours	Classement des cours [4]	Nombre de périodes [5]
Initiation à l'informatique - Laboratoire	.....CT.....	.....10.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

10.2. Part d'autonomie ....

Total des périodes .....10.....

---

11. Date de la proposition du P.O. : 01.07.93

Transmis par le réseau le : .....

Signature du :

Chef d'établissement de la C.F. [1]

Représentant du P.O. subventionné [1]

Le Collège,
Par délégation,
L'Echevin de l'Instruction Publique.
G. WILLEM

L. PREVOST

---

12. Observation du service d'inspection (annexe éventuelle)

AVIS FAVORABLE
LE 21.09.93

Date : .....

E. LAMOTTE

Signature :

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ [1]

Motivation de la décision

Date : -3 SEP. 1993

Signature : J. MEUNIER

---

[4] soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
[5] 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1
FINALITES DE U.F. :

INITIATION A L'INFORMATIQUE

1. FINALITES GENERALES.

1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleur insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES.

2.a. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.

2.b. Familiariser à l'utilisation de l'informatique dans différents contextes : social, professionnel, familial, scolaire....

2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.

2.d. Développer des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information.

ANNEXE 2
CONNAISSANCE PREALABLE DE L'U.F. :

INITIATION A L'INFORMATIQUE

Pour être admissible dans cette unité de formation, le candidat* doit être capable de comprendre à la lecture et à l'audition, un texte du niveau de fin d'études de l'enseignement secondaire inférieur.

Est directement admissible le candidat porteur d'un titre de fin d'études du niveau au moins secondaire inférieur.

---

* Afin de faciliter la lecture de ce document, le genre masculin est utilisé à titre épicène.

ANNEXE 3
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT DANS L'U.F. :

INITIATION A L'INFORMATIQUE

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4
PROGRAMME DE (DES) COURS DE L'U.F. :

[illegible]LAB[illegible]

INITIATION A L'INFORMATIQUE

L'objectif général de cette unité est de familiariser l'étudiant avec l'environnement informatique auquel il est ou il sera confronté dans son milieu familial, professionnel, social, scolaire.

L'étudiant sera capable de

1. Présenter le schéma global d'un système informatique.
2. Reconnaître les divers éléments susceptibles d'être utilisés dans un environnement informatique :
   - unité centrale.
   - connexions (portes séries/parallèles, souris, ...),
   - périphériques,
   - mémoires de masse,
3. Utiliser un système qui permet d'effectuer les opérations élémentaires sur les mémoires et leurs contenus.
4. Utiliser divers programmes (les programmes d'applications se rattachant à l'activité professionnelle réelle ou potentielle de l'étudiant seront privilégiés).
5. Manipuler un clavier alphanumérique dans un contexte informatique
6. Mettre en évidence les services que procure l'outil ainsi que les dangers encourus par un emploi abusif ou inconsidéré d' environnements informatiques dans divers contextes (exemples : enseignement, sciences et techniques, industrie, administration, commerce, services publics)

Recommandations :

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques..

2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

ANNEXE 5
FIXATION DES CAPACITES TERMINALES DE L'U.F. :

INITIATION A L'INFORMATIQUE

INITIATION A L'INFORMATIQUE

Première partie.
SAVOIR - FAIRE :

La compétence de l'étudiant sera jugée acceptable si, placé dans la situation suivante :
- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes,
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

il est capable

-Pour le système (2 essais maximum)
- de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi;
- de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse;
- de passer correctement un programme rencontré;
- de sortir d'un programme;
- d'arrêter le système et de le laisser prêt pour l'utilisateur suivant.

- Pour le clavier :
  - de déplacer le curseur;
  - d'utiliser la barre d'espacement, la touche "retour" et celle d'effacement;
  - d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules).

Seconde partie.
SAVOIR.

Les questions d'évaluation vérifieront les capacités à :

- Pour les éléments :
  - identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
  - différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

- Pour la compréhension de l'utilisation des ordinateurs :
  - proposer une liste de trois domaines d'utilisation ;
  - proposer pour chacune de ces utilisations les buts, les avantages et les dangers examinés.

ANNEXE 6
PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS DE L'U.F. :

INITIATION A L'INFORMATIQUE

Le chargé de cours sera un enseignant.